



**Répression syndicale  
chez Bouygues  
Télécom :**  
**Isabelle est licenciée,  
L'Inspection du Travail n'y  
trouve rien à redire... !**

**Isabelle avait dénoncé les conditions de travail des salariés Bouygues Télécom du centre Printania auprès de la direction nationale, le 18 juin 2008... La Direction de Printania licencie notre Camarade en lui reprochant des faits datant du 19 juin 2008...**

Le 18 août dernier, Isabelle Déléguée du Personnel devait reprendre le travail après sa période de congés payés.

Malheureusement il n'y a pas eu de reprise de travail pour Isabelle, qui s'est vu remettre dès son arrivée dans l'entreprise, une lettre de convocation à un entretien préalable pour un éventuel licenciement disciplinaire !

La convocation à cet entretien s'accompagnait de la notification d'une mise à pied à titre conservatoire...

**Pour la CGT, c'est avant tout l'activité de représentante des salariés et de militante syndicale d'Isabelle qui est visée !**

Isabelle est déléguée du personnel et militante syndicale CGT, et dans le cadre de ces activités elle œuvre à l'amélioration des conditions de travail des salariés de l'entreprise.

**Isabelle a eu l'occasion, le 18 juin, lors d'une réunion au siège de l'entreprise de dire ce qui se passe réellement dans l'établissement de Bourges**  
...

**C'est cela que la direction de Bouygues Télécom Bourges veut faire payer à Isabelle !**

*Le 28 août dernier, les élus au C.E., FO et CFTC, votent favorablement pour le licenciement d'Isabelle. Hé oui ! Et après ils oseront dire qu'ils défendent les intérêts des salariés...*

**Au vu de l'incompétence de la direction de Bouygues Télécom, l'Inspecteur du Travail a refusé, le 24 septembre, le licenciement d'Isabelle et a annulé sa mise à pied conservatoire pour vices de procédure.**

Isabelle demandera alors sa réintégration dans l'entreprise. Mais, Isabelle reçoit le 27 septembre un courrier en recommandé avec AR de Bouygues

Télécom Bourges, lui re-notifiant une mise à pied conservatoire.

*Une nouvelle fois, les élus FO et CFTC se prononceront pour le licenciement d'Isabelle, lors d'un C.E. exceptionnel...! RIEN DE BIEN SURPRENANT !*

**Ce qui paraît par contre plus surprenant, c'est la décision de l'Inspecteur du Travail, qui cette fois-ci, accepte le licenciement d'Isabelle !**

En effet, selon lui, aucun lien ne serait établi entre la demande d'autorisation de licenciement et les mandats électif et syndical exercés par Isabelle...

**L'Inspecteur du Travail ne trouve donc rien à redire sur le fait qu'Isabelle, après 8 années d'ancienneté, n'ait eu aucun reproche de sa direction, jusqu'au 19 juin 2008, soit le lendemain de la réunion avec la direction nationale, ou elle a exposé les méthodes de management employées à Bourges et les conditions de travail du personnel...**

**La direction de Bouygues Télécom a donc procédé au licenciement d'Isabelle, le 21 octobre.**

**Isabelle et l'Union Locale CGT de Bourges viennent d'exercer leur droit de recours gracieux, auprès du Ministre du Travail, afin qu'il annule la décision de l'Inspecteur du Travail.**

**La CGT mettra tout en œuvre pour qu'Isabelle soit réintégrée dans son emploi et que les libertés syndicales soient respectées, chez Bouygues Télécom et ailleurs.**

*Bourges le 27 octobre 2008*